MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE
DES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT
GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL
Bureau des Evaluations, Concours et diplômes
1 ter, avenue de Lowendal
75349 PARIS 07 SP

Tél. : 01 49-55-52-32

NOTE DE SERVICE DGER/POFEGTP/N98-2108

DATE : 19 NOVEMBRE 1998

CLASSEMENT

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

à

Messieurs les Directeurs Régionaux
de l'Agriculture et de la Forêt

OBJET : BTSA ANABIOTEC : correspondance entre les épreuves et les unités capitalisables.
Annule et remplace la note de service DGER/POFEGTP/N98/N°2045 du 11 mai 98

DATE DE MISE EN APPLICATION : immédiate

PLAN DE DIFFUSION

Administration centrale - Diffusion B
Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt
Directions de l'Agriculture et de la Forêt des DOM
Inspection Générale de l'Agriculture
Hauts-Commissariats de la République des TOM
Conseil Général de l'Agronomie
Inspection de l'Enseignement Agricole
Etablissements Publics Nationaux et Locaux d'Enseignement Agricole
Unions Nationales Fédératives d'Etablissements Privés

POUR INFORMATION

Organisations Syndicales de l'Enseignement Agricole Public
Fédérations d'Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Agricole Public

Cette note de service a pour objet de diffuser la correspondance entre les épreuves et les unités capitalisables prévue à l'annexe IV de l'arrêté du 24 juin 1997 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques.

BTSA - ANABIOTEC

Tableau de correspondance entre les épreuves et les unités capitalisables

EPREUVES	**UNITES CAPITALISABLES**
épreuve n°1 : expression française et culture socio-économique	UC 8
épreuve n°2 : rapport de stage	UC 9
épreuve n°3 : épreuve professionnelle interdisciplinaire (EPI)	UC 1, UC 2, UC 11
épreuve A : traitement de données	UC 4
épreuve B : projet écrit d'un produit de communication	UC 8
épreuve C : langue vivante	UC 10
épreuve D : sciences économique, sociale et juridique	UC 9
épreuve E : E1 : sciences et techniques du vivant ---------- E2 : sciences et techniques de la matière	 UC 5 ---------- UC 6 et UC 7
épreuve F : projet expérimental	UC 3 et UC 12*
M.I.L.	UCARE

* UC 12 : " projet expérimental ", UCARE obligatoire.

Edgar LEBLANC
Sous-directeur de la Politique des
Formations de l'Enseignement Général
Technologique et Professionnel